



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE COURPALAY
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 25 juin 2021, s'est réuni le mercredi 30 juin 2021 à dix-neuf heures, sous la Présidence de Monsieur Thierry HERRY, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

(Séance publique limitée à 25 personnes dans la salle des fêtes communale, avec port du masque obligatoire)

PRÉSENTS :

M. Thierry HERRY, **Maire**

Mme Mireille CORADE, M. Olivier VOILLARD, Mme Chantal MERCIER, M. Julien HASTÉ, **Adjoint**

M. Jérémy LOMBARD, M. Nicolas DUFFAND, Mme Isabelle BERNAD, Mme Sylvie GUILLARD, Mme Christine CHAMPENOIS,

M. Franck MALHERBE, **Conseillers Municipaux**

REPRÉSENTÉS :

Mme Christiane SINELLE qui a donné pouvoir à Mme Mireille CORADE

M. Sylvain CALDONAZZO qui a donné pouvoir à Mme Christine CHAMPENOIS

ABSENT NON EXCUSÉ : M. Guillaume LE BARON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Chantal MERCIER

Préambule :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 : adopté

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 : adopté

Le maire a précisé que la séance du conseil municipal serait enregistrée pour les besoins du secrétariat.

**POINT N° 1 – TRANSFORMATION DE L'AGENCE POSTALE DE COURPALAY EN RELAIS POSTE AU SEIN DU COMMERCE
« AU PETIT COURPALAY »**

Pour donner suite à un rendez-vous en mairie avec Monsieur Jean-Luc PUGLIESE, Directeur des Projets du Réseau Ile de France Est et Madame Laurence LOIRET, formatrice et en présence de Mr et Mme BEDERE, nouveaux repreneurs du Bar-Tabac de la Commune, le bilan 2020 des activités de l'Agence Postale Communale a été présenté. Monsieur le Maire en fait part à l'assemblée et propose au Conseil Municipal la transformation de l'Agence Postale Communale en Relais Poste au sein du commerce « Au Petit Courpalay » à compter du 10 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS, Ms Sylvain CALDONAZZO et Franck MALHERBE)

et 1 ABSTENTION (M. Jérémy LOMBARD)

Approuve la transformation de l'Agence Postale Communale en Relais Postal au sein du commerce « Au Petit Courpalay » à compter du 10 novembre 2021.

POINT N° 2 – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE POUR LANCER UNE CONSULTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

PAR 7 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS, Ms Sylvain CALDONAZZO, Franck MALHERBE, Jérémy LOMBARD),

2 ABSTENTIONS (M. Nicolas DUFFAND, Mme Isabelle BERNAD)

Autorise le Maire à lancer une consultation publique dans le cadre de la révision du PLU.

POINT N° 3 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AA n° 235, SISE 21 RU DE CHAMPRENARD (DOSSIER PEYRETAILLAGE)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité, 13 voix POUR

- **Autorise** la Commune de Courpalay à acquérir la parcelle AA n° 235 (38m²) au prix de 25€/m², soit 950.00€ au total,
- **Donne pouvoir** au Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire ainsi qu'à Madame la 1ère adjointe qui représentera la Commune de Courpalay conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N° 4 EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU FOOD TRUCK, SUITE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Monsieur le Maire rappelle que la population française s'est vu imposer un confinement, lié à l'épidémie de COVID-19, afin de limiter la propagation du virus.

Cette mesure a eu un impact économique très important pour les commerces et notamment pour le Food truck « La Remorque des Gourmands », commerce ambulancier sur la commune, qui n'a pu travailler que du 1^{er} au 15 janvier 2021, avec une reprise de ses activités le 17 mai dernier.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'exonérer les redevances d'occupation de ce Food truck ambulancier pendant la période de non-activité.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité, 13 voix POUR**

Accepte d'exonérer les redevances d'occupation du Food Truck ambulancier « La Remorque des Gourmands » de la façon suivante :

- Janvier 2021 → 50% de 50€ du loyer = 25€
- Exonération totale des loyers de février 2021 à mai 2021 = 200€

POINT N° 5 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET COMMUNAL

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
PAR 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS),**

Adopte la Décision Modificative n°1 ci-dessous, pour corriger les anomalies sur le budget communal 2021 :

Dépenses Investissement

Chap. 041, Compte 21311 →	- 8 000 €
Chap. 040, Compte 21318 →	- 5 000 €
Chap.21, Compte 21311 →	+ 8 000 €
Chap.21, Compte 21318 →	+ 5 000 €

POINT N° 6 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
PAR 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS),**

Adopte la Décision Modificative N° 1 ci-dessous, pour corriger la différence constatée sur le Budget Eau & Assainissement 2021 :

Dépenses Exploitation

Chap. 042, Compte 6811 →	+ 358 €
Chap. 011, Compte 628 →	- 358 €

POINT N° 7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
PAR 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS),**

Adopte la Décision Modificative n°2 ci-dessous, afin de pouvoir prendre en charge les écritures, suite au réaménagement de l'emprunt contracté au Crédit Agricole, sur le Budget Eau & Assainissement,

Recette d'investissement

Chap. 16, Compte 166 →	51 442.64 €
Chap. 040, Compte 1641 →	4 082.41 €

Dépense d'investissement

Chap.16, compte 166 →	51 442.64 €
Chap.20, compte 203 →	4 082.41 €

Dépense de fonctionnement

Chap. 042, compte 6681 →	4 082.41 €
Chap.11, compte 622 →	-4 082.41 €

POINT N° 8 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
PAR 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme Christine CHAMPENOIS),**

Adopte la Décision Modificative N°3 ci-dessous, pour régulariser le budget Eau & Assainissement 2021 :

Dépenses Investissement

Chap. 041, Compte 203 →	- 30 000 €
Chap. 20, Compte 203 →	+30 000 €

INFOS :

A l'issue du Conseil Municipal, il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H47.

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Thierry HERRY

